

LE DÉPÔT DE VOTRE RENTE DE RETRAITE EN 2025

Vous trouverez sur votre avis de dépôt les renseignements suivants :

- le montant de votre rente, inscrit sur la ligne « RENTES »;
- s'il y a lieu, les montants d'impôt fédéral et provincial qui ont été prélevés;
- le montant qui sera déposé dans votre compte bancaire. Celui-ci est inscrit sur la ligne « SALAIRE NET ».

CALENDRIER DE DÉPÔT DES RENTES POUR L'ANNÉE 2025

Votre rente de retraite sera versée dans votre compte bancaire aux dates suivantes :

Mois	Date de dépôt
Janvier	1 ^{er} janvier 2025
Février	31 janvier 2025
Mars	28 février 2025
Avril	1 ^{er} avril 2025
Mai	1 ^{er} mai 2025
Juin	30 mai 2025
Juillet	30 juin 2025
Août	1 ^{er} août 2025
Septembre	29 août 2025
Octobre	1 ^{er} octobre 2025
Novembre	31 octobre 2025
Décembre	1 ^{er} décembre 2025

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le service à la clientèle au **1 888 842-8282**, ou consultez notre site Web au **ccq.org**.

Ce document est disponible en média adapté sur demande.

110616-PD5101F (2411)

LE DÉPÔT DE VOTRE RENTE DE RETRAITE EN 2025



IMPORTANT

**MAUVAISE
ADRESSE = ARRÊT DE
LA RENTE**

Si vous recevez le paiement de votre rente par chèque, n'oubliez pas d'aviser la Commission de la construction du Québec lorsque vous changez d'adresse de correspondance, car **une mauvaise adresse à votre dossier entraîne l'arrêt du versement de votre rente.**

RETENUES D'IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES

Vous devez nous informer de tous les changements désirés qui pourraient viser l'augmentation de vos impôts perçus à la source. Dans un tel cas, vous devez nous transmettre les formulaires suivants :

« Déclaration pour la retenue d'impôt » (TP-1017 – provincial)

Vous pouvez vous procurer ce formulaire en vous présentant à l'un des bureaux de Revenu Québec ou en ligne à l'adresse revenuquebec.ca.

« Déclaration des crédits d'impôt personnels » (TD1 – fédéral)

Vous pouvez obtenir ce formulaire en vous présentant à l'un des bureaux de l'Agence du revenu du Canada ou en ligne à l'adresse cra-arc.gc.ca.

DÉPÔT DIRECT DE VOTRE RENTE

Simplifiez-vous la vie en adhérant au service de dépôt direct !

Ce service vous donne accès aux paiements suivants de façon sécuritaire et instantanée, directement dans le compte bancaire de votre choix :

- Congés payés (chèques de vacances)
- Remboursements de réclamations d'assurances maladie et dentaire
- Prestations d'assurance salaire
- Rentes mensuelles de retraite
- Prestations forfaitaires de retraite.

Un service pratique, rapide et fiable !

Adhérez-y dès maintenant !
sel.ccq.org

Veillez prendre note que lors d'un décès, toutes les transactions effectuées dans le compte du défunt sont habituellement suspendues jusqu'au règlement de la succession. Afin d'éviter ces contretemps, nous vous recommandons fortement de faire en sorte que votre rente soit versée dans un compte bancaire personnel non conjoint.



PAS ENCORE INSCRIT(E) AUX SERVICES EN LIGNE ?

N'ATTENDEZ PLUS !
sel.ccq.org

Votre avis annuel de dépôt de rente de retraite vous sera acheminé par la poste.

Les résidents hors Canada ne sont pas admissibles au service de dépôt direct.

Les conjoints survivants qui reçoivent une rente sont admissibles au service de dépôt direct, mais ne peuvent pas s'inscrire aux services en ligne de la CCQ. Dans ce cas, communiquez avec le service à la clientèle.

